

## Subventions

Bien que des idées fusionnent de part et d'autres lorsqu'il s'agit de la réalisation d'un projet ou d'une activité, le financement peut poser problème et même, dans certains cas, mettre un frein aux actions. Voici donc des sources de subventions disponibles pour vous aider dans vos démarches. **Mais surtout, soyez à l'affût des opportunités qui s'offrent à vous!**

*Prenez note que des modifications peuvent survenir quant aux critères et démarches des subventions énumérées ci-dessous.*

### Fonds régional pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées du Centre-du-Québec

Finalité de la subvention : L'enveloppe réservée pour les projets locaux permettra de soutenir la réalisation de projets structurants en lien avec les objectifs suivants :

- Favoriser la participation sociale des personnes âgées ;
- Lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées ;
- Soutenir les personnes âgées vulnérables ;
- Favoriser les relations intergénérationnelles ;
- Favoriser l'accès à la culture pour les personnes âgées ;
- Faciliter l'accès aux technologies de l'information ;
- Favoriser l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées.

Les projets soutenus devront constituer une valeur ajoutée à l'action des organismes et des mesures existantes, démontrer l'implication de partenaires techniques ou financiers dans le projet, démontrer la mobilisation des personnes âgées dans le projet et être en complémentarité avec les actions et les ressources déjà en place.

**Aide financière** : Déterminée selon l'enveloppe budgétaire disponible par MRC.

#### Critères d'admissibilité :

- Les organismes à but non lucratif incorporés ayant un numéro d'entreprise du Québec (NEQ) en vigueur ;
- Les communautés autochtones.

Pour de plus amples informations :

<http://www.cre.centre-du-quebec.qc.ca/Client/page2.asp?page=740&clef=462&Clef2=55>

## Programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA)

Finalité de la subvention : Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) est un programme fédéral de subventions qui soutient des projets dirigés ou proposés par des aînés qui ont une influence positive sur la vie d'autres personnes et sur leur collectivité. Qu'il s'agisse d'encourager les aînés à faire du bénévolat, d'améliorer les installations destinées aux aînés ou d'accroître la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, le programme cherche à améliorer les conditions de vie de tous les Canadiens. Le programme soutient la participation sociale et l'inclusion des aînés au moyen des objectifs suivants :

- promouvoir le bénévolat chez les aînés et les membres des autres générations;
- faire participer les aînés à leur collectivité par le mentorat;
- accroître la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, y compris l'exploitation financière;
- soutenir la participation sociale et l'inclusion des aînés;
- et fournir une aide à l'immobilisation destinée aux nouveaux projets communautaires, aux projets communautaires existants ou aux programmes communautaires pour les aînés.

Les projets doivent répondre à au moins un de ces objectifs.

Pour de plus amples informations : <http://www.rhdcc.gc.ca/fra/aines/financement/index.shtml>

**Aide financière** : Jusqu'à 25 000\$ par année, par organisme.

\*La somme des salaires et des charges sociales liés à l'emploi du personnel ne peuvent pas excéder 25 % du montant total demandé. Cette limite témoigne de la nature du programme qui est axé sur le bénévolat.

**Critères d'admissibilité** :

- Les organismes sans but lucratif et les coalitions communautaires, les réseaux et les comités spéciaux.

## Fondation PRÉSÂGES

Finalité de la subvention : Un soutien financier ponctuel est disponible pour les organismes communautaires du secteur des aînés des différentes régions du Québec. Le Fonds comprend 3 volets : innovation sociale, formation et ressourcement et consolidation et développement. ***En plus d'aider financièrement, ce programme offrira sous peu l'occasion d'un partage d'expertise.***

Pour de plus amples informations : <http://www.presages.org/le-fonds-presages/objectifs>

**Dépôt de projet** : Le fond accepte les demandes de façon continue.

**Aide financière** : Aucun montant n'est établi, mais les projets acceptés dépassent rarement 12 000\$.

\*Ne sont pas admissibles les dépenses salariales et autres dépenses régulières de l'organisme. Toutefois, des honoraires professionnels peuvent être acceptés (exemple : embauche d'un conférencier).

**Critères d’admissibilité** : Les organismes admissibles sont des organismes sans but lucratif, ayant une portée locale, régionale ou provinciale, qui interviennent dans le secteur communautaire des aînés au Québec. Ces organismes doivent détenir le **statut d’organisme de bienfaisance (numéro de charité)**.

## **Fonds régional de l’Alliance pour la solidarité et l’inclusion sociale (FRACQ)**

Finalité de la subvention : Les projets admissibles sont des projets visant à lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale, notamment les projets d’interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d’aide à l’intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d’insertion sociale, d’amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté ainsi que des projets qui s’inscrivent dans les problématiques prioritaires de leur territoire.

**Dépôt de projet** : Il est possible de déposer en tout temps, en autant qu’il reste du financement dans les enveloppes budgétaires.

**Aide financière** : Déterminée selon l’enveloppe budgétaire disponible par MRC.

\*La contribution du FRACQ ne peut excéder un maximum de 80 % du coût total des dépenses admissibles. Les contributions non monétaires (prêts de services, temps bénévole, etc.) sont considérées dans le calcul des coûts du projet.

**Critères d’admissibilité** : Le promoteur d’un projet peut être une personne morale à but non lucratif, un organisme municipal, une MRC ou un conseil de bande.

Pour de plus amples informations :

<http://www.cre.centre-du-quebec.qc.ca/client/page2.asp?page=543&clef=429&Clef2=55>

## **Fonds régional de soutien à la réflexion et à l’action en matière de développement social (FRDS)**

Finalité du projet : Veut enclencher ou dynamiser la concertation en matière de développement social en supportant financièrement les démarches ou les projets intersectoriels intervenant prioritairement auprès des groupes vulnérables, des territoires défavorisés désireux d’améliorer leurs conditions de vie ou modes de vie. L’intervention financière du Fonds de soutien s’articule autour de deux volets d’intervention intersectorielle afin de pouvoir améliorer et renforcer les conditions de vie des groupes vulnérables et des territoires défavorisés : soutien aux travaux pour documenter une problématique et son plan d’intervention et soutien à l’animation d’une démarche de développement social.

**Dépôt de projet** : Il est possible de déposer en tout temps.

**Aide financière** : Pour les demandes s'adressant au volet d'intervention « Soutien aux travaux pour documenter une problématique et son plan d'intervention », le soutien financier sera d'un maximum de 7 000 \$. Le soutien financier ne pourra excéder la somme de 36 000 \$ pour le volet d'intervention « Soutien à l'animation d'une démarche de développement social. »

**Critères d'admissibilité** : Les projets doivent réunir un ensemble d'organisations partenaires de provenances diverses répondant aux critères de l'intersectorialité et représentées par un organisme fiduciaire. L'effet structurant, la participation sociale, la citoyenneté active, l'intersectorialité et les approches inclusives s'inscrivent dans les valeurs et les principes portés par le Comité régional en développement social et que l'on retrouve dans le cadre de référence du CRDS.

Pour de plus amples informations :

<http://crds.centre-du-quebec.qc.ca/client/page1.asp?page=27&clef=31&Clef2=7>

## **Municipalité amie des aînés (MADA)**

Finalité de la subvention : La démarche Municipalité amie des aînés (MADA) a pour objectif premier l'adaptation des politiques, services et structures au vieillissement de la population. La participation de l'ensemble de la collectivité, mais surtout celle des personnes âgées, constitue l'une des conditions gagnantes. La démarche MADA comporte sept étapes :

1. Obtenir l'accord des élus et mandater une personne responsable des dossiers âgés, de préférence celle qui a déjà la responsabilité des questions familiales ou de l'accessibilité universelle;
2. Mettre sur pied un comité de pilotage composé de personnes âgées engagées dans leur milieu, d'organismes qui représentent leurs intérêts, de représentants municipaux, et idéalement, du Centre de santé et de services sociaux (CSSS);
3. Effectuer un diagnostic du milieu comprenant un profil du territoire visé, un inventaire des services offerts aux personnes âgées et une analyse des besoins basée sur leur point de vue;
4. Rédiger une politique des âgés et un plan d'action d'une durée minimale de trois ans;
5. Mettre en œuvre les actions en s'assurant de la participation des divers partenaires;
6. Évaluer la démarche et les actions de façon continue;
7. Élaborer un plan de communication visant à promouvoir le projet et à célébrer les succès.

Pour de plus amples informations : <http://aines.gouv.qc.ca/mada>

**Dépôt de projet** : Les municipalités doivent faire une demande de soutien par l'entremise du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés.

***N'hésitez pas à vous informer auprès de votre municipalité!***

## Autres sources de subventions :

- Centres de santé et de services sociaux (CSSS) : Envisager les CSSS comme des partenaires.
  - ✓ Il n'y a pas nécessairement de formulaire à remplir. Il est suggéré d'entrer en contact avec la direction du secteur aîné (par téléphone ou en personne), puis de faire parvenir une lettre officielle à la personne-ressource.
- Députés fédéraux et provinciaux (budget discrétionnaire)
  - ✓ Exemple : Programme de soutien à l'action bénévole (PSAB)
- Institutions bancaires
- Ministères
- Municipalités
- Pacte rural : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-regional-et-rural/ruralite/pacte-rural>

## Documents à consulter

**Répertoire des programmes de soutien pour les actions familles et aînées en milieu municipal :**  
[http://aines.centre-du-quebec.qc.ca/wp-content/uploads/2010/04/R%C3%A9pertoire\\_du\\_soutien\\_financier.pdf](http://aines.centre-du-quebec.qc.ca/wp-content/uploads/2010/04/R%C3%A9pertoire_du_soutien_financier.pdf)

**L'Annuaire des Subventions au Québec 2014 :** L'Annuaire présente les programmes d'aide financière offerts au niveau provincial, fédéral, associations et fondations. Vous y trouverez des informations sur : perspectives d'emploi, programmes de développement économique, financement des organisations communautaires, programmes sociaux et culturels, logement, prévention de la violence familiale, aide aux personnes handicapées, aide au revenu, programmes de recherche, infrastructures, etc.

Pour consulter l'Annuaire selon votre MRC :

- Arthabaska : Corporation de développement communautaire des Bois-Francs  
59, rue Monfette, bureau 130, Victoriaville, G6P 1J8 | 819-758-5801
- Bécancour : Centre local de développement (CLD) *MRC de Bécancour*  
3689, boulevard Bécancour, Bécancour, G9H 3W7 | 819-298-2070
- Drummond : Corporation de développement communautaire (CDC) Drummond  
255, rue Brock, Drummondville, J2C 1M5 | 819-474-3223
- Érable : Nous n'avons pas trouvé d'organisme qui tient ce document.
- Nicolet-Yamaska : Corporation de développement communautaire (CDC) Nicolet-Yamaska  
690, rue Mgr-Panet, Nicolet, J3T 1W1 | 819-293-4058

**Bonnes recherches!**